

**NOTICE D'UTILISATION D'UN MATERIEL  
ET CONSIGNES DE SECURITE**

**MACHINE À BÊCHER  
LAFFORGUE**

<b>QUI PEUT L'UTILISER ?</b>	Toute personne formée à l'utilisation de la machine à bêcher qui a obtenu la validation de la formation définie et mise en œuvre par l'établissement.
<b>POUR FAIRE QUOI ?</b>	Préparer un lit de semences ou retourner la terre en pleine terre sur l'exploitation
<b>OU ?</b>	Sur les espaces extérieurs de l'exploitation du lycée (prairie, JSS)
<b>QUAND ?</b>	Lors de travaux pratiques ou de mini-stage, après avoir reçu les consignes de travail d'un enseignant ou d'un agent des ateliers technologiques.
<b>COMMENT ?</b>	<p>☞ <b>SECURITE</b> L'utilisateur doit porter une tenue adaptée : vêtements de travail, chaussures de sécurité, protection auditive. <b>Ni vêtements ni cheveux flottants</b></p> <p><b>1 – Vérifier que les éléments extérieurs de la machine à bêcher sont en bon état</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les boucliers de protection contre les projections sont présents et en bon état</li> <li>- Le carter de protection de la transmission par cardans est en bon état</li> <li>- La transmission par cardans dispose de ses éléments de protection en bon état (bols, tube coulissant, chaînettes) et est graissée</li> </ul> <p><b>2 – Attelage/Dételage</b></p> <p><b>NOTE : Pour la réalisation de ces opérations, l'accord d'un enseignant ou du responsable des ateliers technologique est obligatoire.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Se reporter à la procédure d'attelage sur la notice du tracteur</b></li> <li>- Régler l'horizontalité de la machine en ajustant les chandelles et le 3<sup>ème</sup> point</li> <li>- Vérifier l'équilibre de l'ensemble tracteur - outil</li> </ul> <p><b>NOTE : La machine doit se trouver sur une surface plane et stable pour son dételage</b></p> <p><b>3 – Avant de commencer à travailler</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier le niveau d'huile dans le carter de renvoi d'angle.</li> <li>- Vérifier que les axes reliant les bielles de bèches au vilebrequin sont bien graissés.</li> </ul> <p>☞ <b>SECURITE</b> : Pour intervenir sur les bèches, il est impératif que le moteur du tracteur soit éteint, sa clé de contact retirée et personne ne doit être assis au poste de conduite.</p>

#### 4 – Travailler en sécurité

☞ **SECURITE** : Absolument aucune personne ne doit se trouver dans la zone de travail. Les risques de projections et de happement sont importants.

- Moteur au ralenti, débrayer la prise de force
- Choisir le régime de prise de force 540 tr/min sur le tracteur
- Embrayer la prise de force lorsque l'outil est légèrement levé par rapport au sol
- Descendre l'outil dans le sol
- Sélectionner le bon régime moteur à l'aide de l'accélérateur à main pour obtenir 540 tr/min.
- Travailler en ligne droite !!

☞ **SECURITE** : Ne pas relever trop haut la machine lorsque la prise de force est engagée pour éviter le claquement de la transmission par cardans

☞ **SECURITE** : En cas de bourrage, toute intervention sur la machine doit se faire moteur du tracteur éteint, clé de contact enlevée, levier de prise de force au point mort, machine au sol.

☞ **SECURITE** : Ne jamais circuler dans les allées prise de force embrayée.

#### 5 – Pour arrêter la machine à bêcher, débrayer la prise de force et placer le levier de commande au point mort

☞ **SECURITE** : ATTENTION, attendre l'arrêt de tout mouvement des bûches pour éviter tout risque de happement par les parties en mouvement.

#### 6 – Avant de remettre la machine à bêcher à sa place

- Nettoyer les pièces travaillantes.
- Toutes les opérations de nettoyage se font sur une surface stable, moteur du tracteur éteint, clé de contact enlevée, frein à main serré, personne au poste de conduite.

#### Cette notice a été :

- rédigée, suite à une analyse des risques, par Jérôme Gaillard. (Document référence : notice d'utilisation machine à bêcher)
- vérifiée par les membres de la CHS du 9/12/08
- validée par M. Ermel
- mise en application à partir du 5/01/2009 sous la responsabilité des enseignants et agents des ateliers.

